

## Décision portant proclamation des résultats pour l'élection du directeur de l'ISVV de l'université de Bordeaux

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, et L713-9 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

*Vu les statuts de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin (ISVV) ;*

*Vu la décision portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection du directeur de l'ISVV de l'université de Bordeaux du 2 mars 2023 ;*

*Vu la décision portant organisation de l'élection du directeur de l'ISVV de l'université de Bordeaux du 1<sup>er</sup> février 2023 ;*

Considérant l'unique candidature, déclarée recevable, de Monsieur Philippe DARRIET ;

Considérant que le directeur de l'ISVV est élu par le conseil à la majorité simple des suffrages exprimés, sans que les abstentions, les votes blancs ou nuls ne soient pris en compte ;

Considérant le procès-verbal de dépouillement en date du 24 mars 2023 ;

### Le président de l'université de Bordeaux DECIDE

#### Article 1. Proclamation des résultats

Dans le cadre du scrutin du 24 mars 2023 organisé en vue de l'élection du directeur de l'ISVV de l'université de Bordeaux, les membres du conseil de l'ISVV se sont prononcés de la manière suivante :

##### 1<sup>er</sup> tour du scrutin :

◆ Nombre d'électeurs inscrits sur le bureau de vote :	21
◆ Nombre de votants :	21
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
◆ Nombre de suffrage exprimés :	20
◆ Nombre de voix obtenues :	
- <b>Philippe DARRIET</b>	<b>20</b>

#### Article 2. Durée des mandats

**Monsieur Philippe DARRIET** est élu à compter du 24 mars 2023 pour un mandat d'une durée de 5ans, soit jusqu'au **24 mars 2028**.

Le directeur siégera valablement jusqu'à la désignation de son successeur.

**Article 3. Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 24 mars 2023  
Dean Lewis  
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation  
Julien Ropiquet  
Directeur des affaires juridiques

